

## Communiqué de presse

---

**L'association eau...secours 62 a pris acte** du vote du conseil communautaire lors de sa réunion **du 23 mars dernier.**

Malgré la déclaration qui a été faite par le président de la CALL, nous continuons à penser que tout n'a pas été fait pour créer les conditions d'une gestion du service de la distribution d'eau potable en régie .

L'avis que la CCSPL ( commission consultative de services publics locaux) aurait rendu sur le sujet en juin 2011 a été préparé dans des conditions qui , même si elles ont été légales , ne pouvaient en rien être un avis argumenté pris en toute connaissance de cause.

**Nous avons déjà fait connaître notre position** défavorable à la décision d'un nouveau contrat de délégation à une société multinationale privée dont l'un des objectifs est la réalisation d'importants profits financiers .

Remarquons que le président de la CALL parle d'un territoire géographique trop restreint pour une gestion publique ( la CALL fait 250 000 h ), alors que la commune de St Malo - 50 000 h - vient de décider de ne pas poursuivre sa délégation de distribution et de basculer en régie publique.

**Dès maintenant, nous exprimons notre étonnement** d'avoir constaté des différences entre les propos valant décision entendus lors de la réunion du 23 mars, entre ceux relevés dans l'interview accordée au journal la Voix du Nord du 6 avril 2012 par le président de la CALL ( et ses proches collaborateurs ) comparés aux clauses contenues dans les articles du contrat passé entre la communauté d'agglomération et la société Veolia.

Elles concernent notamment d'une part l'interdiction de coupure d'eau en cas de non paiement de facture et d'autre part le projet d'une gratuité des 5 premiers mètres-cube d'eau annuels. Nous y reviendrons sans doute en cours d'année.

**Aujourd'hui nous nous engageons** à suivre les travaux que la CALL réalisera pour respecter les engagements qu'elle a pris publiquement , en particulier pour assurer le contrôle de l'affermage confié au délégataire retenu dans le cadre du nouveau contrat signé pour douze ans.

**Notre association a renforcé son réseau de partenaires et de soutiens** en intégrant la Maison Régionale de l' Environnement et des Solidarités ( MRES ) et en participant au village associatif et militant lors du 11° salon d'expression populaire et de critique sociale le 1° Mai à Arras.

**Nous interviendrons** auprès des élus et des citoyens de la CALL pour que les nouvelles obligations du délégataire soient remplies dans l'intérêt des usagers et ne restent pas des engagements sans suite .

**Nous serons une force de "contrôle citoyen ", d'incitation au fonctionnement démocratique direct, et de proposition constructive.**

Des échéances nouvelles interviendront dès les prochaines années qui seront propices à envisager d'autres modes de maîtrise du service de l'eau sur le territoire de la CALL, sur celui des intercommunalités , de la région ou du pays.